

SEMINAIRE

2009

**CENTRE TECHNIQUE NATIONAL D'ETUDES ET DE RECHERCHES
SUR LES HANDICAPS ET LES INADAPTATIONS**

**C
T
N
E
R
H
I**

Mercredi 3 juin 2009

**Travailler avec
les MDPH en 2009**

Travailler avec les MDPH en 2009

**Mercredi 3 juin
2009**

Intervenant :

Christine Dupré

Directrice MDPH 77
Présidente de l'Association
des Directeurs des MDPH

Horaire :

9 h. 30 – 17 h.

Lieu :

CTNERHI

236 bis, rue de Tolbiac
75013 PARIS
Tél. : 01 45 65 59 40
Fax : 01 45 65 44 94

e-mail :

r.martinez@ctnerhi.com.fr

Site Internet :

www.ctnerhi.com.fr

Tarifs :

350 € TTC

Associations membres du

CTNERHI :

320 € TTC

Etudiant :

80 € TTC

Les maisons départementales des personnes handicapées (M.D.P.H.) représentent la création institutionnelle la plus symbolique de la loi du 11 février 2005. Mises en place dans des conditions rendues difficiles par l'urgence, elles ont néanmoins réussi à stabiliser leurs modes de fonctionnement.

Trois ans après leur création, on constate une grande hétérogénéité dans leur mode d'organisation. Pourtant, elles assurent toutes le même type de mission et se préparent à la convergence de l'évaluation des besoins de compensation des personnes handicapées et des personnes âgées.

Les partenaires des MDPH ne connaissent pas toujours l'ensemble des missions qu'elles assurent et le nouvel environnement juridique et technique dans lequel elles évoluent.

Objectif :

- Rappeler les missions assurées par les MDPH
- Rappeler l'environnement juridique des MDPH (statut, mode de gouvernance)
- Evoquer les principaux problèmes rencontrés par les MDPH dans leur mise en place et les modèles organisationnels retenus dans les différentes MDPH
- Les types de partenariat pouvant être liés avec les partenaires de terrain
- Les outils d'évaluation des MDPH

Public :

Les directeurs d'associations et les chefs de service appelés à travailler directement avec les MDPH

Les adhérents d'associations de personnes handicapées

Les nouveaux agents et salariés des MDPH

Méthodologie :

Exposé juridique et administratif. Echange avec les participants

Programme :

Matinée

La matinée sera consacrée à la présentation des missions des MDPH et à un exposé de leur environnement juridique et institutionnel. Il sera également mis en perspective les conditions de leur création et les modes d'organisation en place. L'exposé permettra de balayer l'ensemble des droits et prestations susceptibles d'être ouverts par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur proposition de l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH

Après midi

L'après-midi sera centré sur les outils d'évaluation avec la présentation du GEVA. Il sera également évoqué les partenariats pouvant être mis en œuvre sur le terrain, tant pour des fonctions d'accueil que pour des fonctions d'évaluation.

